

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ÉCRITE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant le numéro 2021-054, du ministère de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la demande de dérogation mineure à l'adresse suivante :

7332, Léonard-de-Vinci

sera soumise à une procédure de consultation écrite de 15 jours, **du 5 janvier à 16h au 20 janvier 2022 à 16 h.** Par la suite, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande lors de sa séance du 1er février 2022 à 18h30.

Objet de la demande de dérogation mineure

Cette demande de dérogation mineure est relative à la marge de recul avant de l'agrandissement, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'ajout d'un deuxième étage dans le prolongement du mur avant existant qui est implanté à 1,52 mètres de la ligne avant de propriété alors que la réglementation prescrit un recul minimal de 2,5 mètres, en dérogation à l'article 656 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Consultation écrite

Toute personne intéressée peut participer à une procédure de consultation écrite en transmettant ses questions et/ou commentaires de la manière suivante :

- a) via le formulaire disponible sur le site internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Voir les consultations publiques en cours » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
 - nom et prénom
 - adresse résidentielle
 - numéro de téléphone et/ou adresse courriel
- b) ou par la poste à l'adresse suivante :
Service du greffe
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3

Documentation

Au début de la consultation écrite, la documentation relative à la demande de dérogation mineure sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Voir les consultations publiques en cours ».

Les commentaires et questions reçus seront compilés à l'intérieur d'un rapport de la consultation écrite qui sera rendu public sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 5 janvier 2022

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers